



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Meyer Loetscher Anne / Pythoud-Gaillard Chantal
Favoriser l'installation de médecins de famille dans le canton

2019-GC-118

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 2 juillet 2019, les députées Anne Meyer Loetscher et Chantal Pythoud-Gaillard demandent

- > une photographie du nombre de médecins de famille installés en EPT effectif (sachant que certains ne travaillent pas à 100 % et que d'autres sont à la retraite) par région, aujourd'hui et dans dix ans en prévoyant les départs à la retraite ;
- > une analyse des mesures à prendre pour faciliter l'installation des médecins de famille dans les régions où il y a une pénurie ;
- > une analyse du nombre de places d'assistantat en cabinet nécessaire afin d'atteindre une bonne couverture sur l'ensemble du canton ;
- > le calcul du financement des places de médecins-assistants et des autres mesures à prendre afin d'atteindre une bonne couverture sur l'ensemble du canton.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat relève qu'un postulat poursuivant un but identique que le présent instrument a été déposé le 13 décembre 2018 par les député-e-s Julia Senti et Ralph Alexander Schmid, soutenus par 31 cosignataires. Il a répondu à ce postulat le 4 juillet 2019, en invitant le Grand Conseil à l'accepter.

Il peut dès lors proposer d'accepter également le présent postulat, en précisant que les deux instruments donneront lieu à un rapport commun.

20 août 2019